

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 28 juin 2024
Convocation affichée le : 28 juin 2024
Procès-verbal affiché le : 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATTAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés :

Absent : Franck SAMSON

Marie-Hélène BRANDILLY a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2024/38	Révision du règlement intérieur de la location de la salle polyvalente en 2025
-------------------------	--

Vu la délibération 2024/36 du 4 juillet 2024, Monsieur le Maire informe qu'il faut modifier le règlement intérieur de la location de la salle polyvalente et les tarifs au 1^{er} janvier 2025 suite à la nouvelle organisation pour la remise des clés et l'état des lieux du vendredi après-midi et du lundi matin par un employé communal.

Après s'être fait présenter les modifications suivantes :

Article II.4 Réservation

- 1. Les associations communales :** Le planning annuel d'utilisation est établi chaque année lors d'une réunion avec la commission ad hoc. En cas de litige, si aucun compromis acceptable n'est trouvé, la décision de la commission fera autorité. Pour ces associations communales, le principe d'une mise à disposition gracieuse par exercice est acté.
- 2. Personnes physiques ou personnes morales :**
La réservation se fait auprès de la mairie, pendant les heures d'ouverture, pour un accueil sur place ou un contact téléphonique ou par email.

Article II.6 - Etat des Lieux

Un état des lieux contradictoire de la salle est effectué à la remise des clés par un employé communal ou par un représentant de la municipalité et le signataire du contrat. Pour la restitution, les clés seront déposées dans la boîte aux lettres de la mairie. L'employé communal effectuera le contrôle des lieux le lundi matin.

En cas de non-conformité de nettoyage ou autres dégâts, des photos seront prises et transmises au dossier.

En cas d'absence de l'employé communal, l'état des lieux retour sera fait par un représentant de la municipalité.

A cette occasion un inventaire des dispositifs de sécurité est réalisé conformément aux mesures arrêtées dans l'article 6 du présent règlement et un protocole « ménage/rangement » est également donné pour conduire cette remise en état.

Article V.4 – Tarifs

Forfait location	Résidents SAINT-THUAL	Extérieurs ou Associations hors commune
Week-end Du samedi 09h00 au dimanche 17h00	350,00 €	475,00 €
Journée 09h00-18h00	250 € avec cuisine 200 € sans cuisine	325 € avec cuisine 275 € sans cuisine
Réception post- mariage ou enterrement dans la commune (4 heures)	75,00 €	95,00 €

Au-delà de 2 locations dans l'année pour une même personne résidant dans la commune, le tarif hors commune est appliqué. Pour les associations communales se référer au document « convention de mise à disposition ».

La consommation électrique est incluse dans le tarif.

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

13 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTIONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise le Maire à faire modifier le règlement intérieur de location de la salle polyvalente au 1^{er} janvier 2025

SIGNATURES

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Marie-Hélène BRANDILLY